ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Arrêté du 30 décembre 2010 modifiant l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur

NOR : *ETSR1031211A*

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé et la ministre des solidarités et de la cohésion sociale,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 131 ;

Vu le décret n° 2010-337 du 31 mars 2010 relatif au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté du 5 août 2010 complétant l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté du 12 novembre 2010 complétant l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Arrêtent :

Article 1er

1. Dans l'article 1er de l'arrêté susvisé (membre nommé au titre du *b* du 4° représentants d'une association œuvrant pour les personnes handicapées), au lieu de : « M. Jean MANCHON, titulaire ; M. Claude HUGUES, suppléant », lire : « M. Alain MONOT, titulaire ; Mme Sophie MARCATAND, suppléante ».

2. Dans l'article 1er de l'arrêté susvisé (membre nommé au titre du *c* du 4° représentants d'une association œuvrant pour les personnes handicapées), au lieu de : « M. Alain MONOT, titulaire ; Mme Sophie MARCATAND, suppléante », lire : « M. Jean MANCHON, titulaire ; M. Claude HUGUES, suppléant ».

Article 2

La directrice des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 30 décembre 2010.

Le ministre du travail,
de l'emploi et de la santé,
XAVIER BERTRAND

La ministre des solidarités
et de la cohésion sociale,
ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN